

## Edito

### LA SUISSE, PAYS DU LAIT !

Le revenu du travail dans l'agriculture est pour le moins décevant. Et pourtant, les producteurs de lait travaillent de manière toujours plus efficace, et ceci 365 jours par année.

Cet automne, différents séminaires étaient consacrés aux coûts de production du lait. Différents systèmes de production ont été comparés et des pistes ont été suggérées.

« Nous devons prendre au sérieux notre mandat d'administrateur d'organisations de défense professionnelle. »

Mais si quelques points peuvent certainement encore être améliorés dans chaque exploitation, de façon individuelle, ces efforts ne suffiront pas. C'est au niveau de la valeur ajoutée et des revenus tirés de la vente des produits que les choses doivent s'améliorer. Et ceci ne sera possible que si tous les producteurs de lait tirent à la même corde. Malheureusement ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, loin s'en faut.

Nous devons prendre au sérieux notre mandat d'administrateur d'organisations de défense professionnelle. Que ce soit au niveau national, au comité de la FPSL, comme dans nos organisations régionales (Prolait, Miba, Lobag, FSFL...).

Depuis des années, le Conseil fédéral et l'OFAG poursuivent leur stratégie de libéralisation des marchés agroalimentaires, avec des effets dévastateurs sur le revenu des familles paysannes et la précarisation de bon nombre d'entre elles.

De notre côté (organisations de producteurs), nous ne sommes pas parvenus jusqu'ici à nous unir et à gérer l'offre. Et le résultat n'est pas

étonnant. Tant que nous serons divisés, nous n'arriverons pas à remonter la pente.

J'espère encore vivement que nous allons parvenir à nous unir autour de notre organisation faitière (FPSL) avant que les prix à la production ne tombent encore plus bas !

#### Interprofession du Gruyère

Un coup de chapeau à l'Interprofession du Gruyère qui, dans ce marasme laitier suisse, est parvenue à maintenir sa ligne. Ceci n'est possible que par une politique de qualité sans failles et une gestion des volumes stricte, dont beaucoup devraient s'inspirer.

Félicitations également à l'Etivaz, au Maréchal et au Vacherin Mont-d'Or, qui parviennent avec des produits de qualité à assurer une bonne valeur ajoutée à toute la filière. Que ces exemples puissent nous encourager à poursuivre dans cette voie.

#### Affouragement des vaches laitières

Prolait a mandaté la Haute école suisse d'agronomie (HESA) pour effectuer cet hiver une enquête auprès de nos producteurs permettant de faire un état des lieux de l'affouragement des vaches laitières, et de connaître la provenance des fourrages. Le but est de mieux mettre en exergue la provenance régionale des fourrages.

#### Nouvelle fromagerie pâtes-molles « Le Grand Pré » à Moudon



Le projet de reprise de la production et de la commercialisation des fromages à pâte molle de Moudon avance. La mise à l'enquête du bâtiment a été déposée et un accord avec le canton de Vaud, propriétaire des marques, a pu être trouvé. Pour mener à bien ce projet, Prolait s'est entourée de personnes compétentes, tant pour la commercialisation et le marketing que pour la construction et la fabrication.

Mesdames et Messieurs les producteurs de lait, nous comptons sur vous pour consommer et faire connaître nos pâtes molles sous la marque « Le Grand Pré » dès son arrivée sur le marché (février-mars 2012).



En cette fin d'année que j'aurais souhaitée plus positive, je vous souhaite de belles fêtes dans vos familles et je forme mes meilleurs vœux pour l'année 2012.

Benjamin Henchoz

## RÉFORME DE L'IP LAIT – DES LUEURS D'ESPOIR, MAIS TOUT RESTE À FAIRE

Le 27 septembre dernier, le comité de la FPSL décidait à l'unanimité de se retirer de l'IP Lait, suite à la décision incompréhensible et injustifiée de baisse du prix du lait prise par le comité de l'IP Lait, le 23 septembre 2011. Cette réaction rapide de notre organisation faîtière a engendré une pression salubre qui doit amener à une réflexion de fond sur le fonctionnement de l'IP Lait et sur une réforme de ses structures. Il est impératif de renforcer l'unité des producteurs et leur position au sein de l'IP Lait. L'augmentation annoncée du prix indicatif au 1<sup>er</sup> février 2012 est un signe positif, mais tout reste à faire.

Que d'atermoiement depuis la mise en place de l'Interprofession du lait en juin 2009, que de décisions prises et pas appliquées. Aujourd'hui, force est de constater que l'IP Lait ne remplit pas ou que très partiellement ses engagements et les buts fixés dans ses statuts, et que la situation économique des producteurs de lait de centrale est catastrophique.

La baisse de prix du lait, décidée par le comité de l'IP Lait en septembre et effective au 1<sup>er</sup> novembre, est incompréhensible et injustifiée. Cette baisse est insoutenable au vu du niveau des revenus actuels des producteurs de lait de centrale. De plus, elle engendre une perte de plus-value pour l'ensemble de la filière, sans améliorer la situation sur le marché.

Dans cette situation, la décision de retrait de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) était parfaitement légitime, et nous sommes d'avis, au contraire de certains, que cette décision est salubre pour l'avenir de notre économie laitière. Elle doit être considérée comme une opportunité de mener une réflexion de fond sur le fonctionnement de l'IP Lait dans l'objectif d'en améliorer les structures.

Nous sommes persuadés que l'IP Lait comme plateforme de discussion et de négociation est nécessaire, mais son fonctionnement doit être revu, en particulier en ce qui concerne la représentation des producteurs et l'équilibre entre les collègues.

Une certaine volonté de changement a été exprimée lors de la dernière assemblée des délégués de l'IP Lait, le 28 novembre 2011, mais dans les faits, aucune mesure n'a été formellement prise.

C'est la raison pour laquelle, Prolait juge prématuré de revenir sur sa décision de démission signifiée en février 2011.

En revanche, Prolait entend participer activement au groupe de travail constitué sous l'égide de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait, pour définir les conditions de réintégration de la FPSL, et le cas échéant de Prolait, à l'IP Lait.

Il est impératif que ces prochaines semaines, la famille des producteurs, sous la conduite de la FPSL, retrouve une certaine unité pour parler d'une seule voix et soumettre à l'IP Lait des propositions claires.

Nous appelons de nos vœux que ces propositions puissent être acceptées par l'IP Lait et mises rapidement en application, afin de permettre de stabiliser ce marché laitier.

Nous devons y croire, et la décision d'augmenter le prix indicatif de 2 ct. au 1<sup>er</sup> février est un signe positif, mais tout reste à faire !

*Eric Jordan*

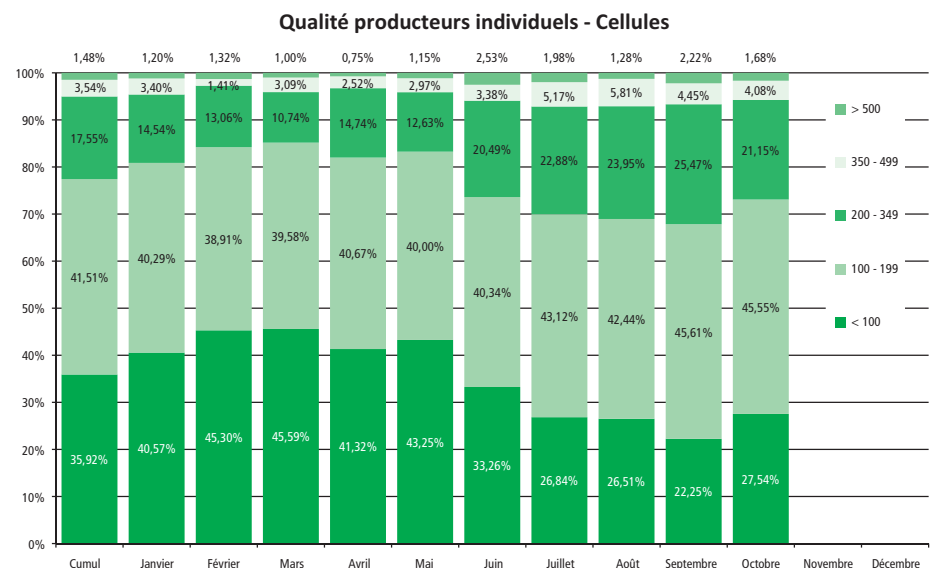
## QUALITÉ DU LAIT POOL

### Cellules

Sur ce graphique vous trouvez la statistique du contrôle du lait pour les cellules depuis le début de l'année 2011. Les critères mis en valeur sont ceux du contrôle du lait (Suisselab) et du paiement Prolait :

- < 100'000 cellules = Bonus de 0,5 ct./kg (Prolait)
- 100'000 - 199'000 = Neutre (Prolait)
- > 200'000 cellules = -0,5 ct./kg (Prolait)
- > 350'000 cellules = contestation (Suisselab)
- > 500'000 cellules = -2,0 ct./kg (Prolait)

Par rapport aux résultats de 2010, une nette amélioration est constatée sur ces résultats; +4,88% de résultats inférieurs à 100'000, -1,14% de résultats neutre, -2,85% dans la zone entre 200'000 et 350'000 cellules et 0,89% d'amélioration pour les résultats contestés. Nous vous encourageons à continuer sur cette



voie et vous remercions de l'attention que vous apportez pour une production de lait de qualité. Monsieur Francis Vulliemin d'ARQHA se tient à

vos disposition au numéro 021 905 81 31 ou 079 834 21 94 pour tout conseil.

*Blaise Decrauzat*

Interprofession du Gruyère

## L'IPG RENFORCE SON ENCADREMENT

La dernière assemblée de l'Interprofession du Gruyère (IPG) s'est tenue le 30 novembre dernier. Les conditions de mise en marché ont été redéfinies. Un guide des bonnes pratiques de production de lait, fabrication et affinage de fromage a été introduit.

Les stocks de Gruyère AOC sont conformes au budget. La mise en marché fonctionne à satisfaction malgré le franc fort. Mais il s'agit d'être vigilants, notamment face aux difficultés du marché laitier suisse. Selon la décision qui a été prise début 2010, toute modification du prix de la crème et toute mesure de stabilisation du marché de la matière grasse est partagée à raison de 4/5 pour les producteurs et 1/5 pour les fromagers. Ainsi, il a fallu régler la situation suite à l'introduction du centime du Fonds d'allègement de l'IP Lait en mai 2011 et la suppression du demi-centime du Fonds d'intervention de l'IP Lait cet automne. Chaque fromager est tenu de rembourser 170 francs par 100'000 kg

coulés de mai à octobre 2011; le montant doit être versé à la société de fromagerie responsable du site de fabrication. Chaque société est libre de garder ce montant en caisse ou le répartir à ses membres. Le prix indicatif brut du lait de Gruyère AOC dès le 1<sup>er</sup> novembre 2011 est fixé à 83,40 ct./kg auxquels il faut soustraire les cotisations et contributions (2,115 ct./kg, IP Lait compris).

L'IPG a décidé de maintenir le principe des fluctuations saisonnières tout en le désactivant temporairement en 2012 (taux 0). Il n'y aura donc pas de perception/rétrocession l'an prochain. L'assemblée décidera chaque année du taux.

Le volume de production de Gruyère 2012 sera défini fin février. L'assemblée a confirmé à l'unanimité l'interdiction, dans la filière du Gruyère AOC, de l'utilisation, en tant que litière pour le bétail bovin, de lisier déshydraté.

L'assemblée de l'IPG a adopté un nouveau document: le guide des bonnes pratiques de production de lait, de fabrication et d'affinage du fromage. Il s'agit d'un document de soutien de l'application du cahier des charges du Gruyère AOC et en aucun cas d'un règlement. Il a pour but de conforter la qualité et l'excellente image dont bénéficie le Gruyère AOC. L'assemblée des sociétés de fromagerie Prolait qui se tiendra le 16 mars 2012 à Palézieux sera l'occasion d'en donner de plus amples informations.

Le modèle de contrat d'achat/vente de lait de fromagerie fait actuellement l'objet d'une mise à jour. La version 2012 sera disponible dès fin janvier.

Daniel Geiser

Gestion des quantités

## TRANSFERTS TEMPORAIRES ET CPE

Par rapport à l'an passé, les livraisons de lait 2011 de Prolait sont stables, fruit du maintien d'une gestion stricte des quantités. Le pot commun des transferts temporaires est bien utilisé. Face à la pression des prix du lait de centrale, plus d'une vingtaine de CPE ont été créées cette année.

### Livraisons 2011

Les livraisons mensuelles de l'ensemble des producteurs de Prolait durant l'été ont permis de compenser en partie la sous-livraison du printemps. Les livraisons de janvier à octobre 2011 sont inférieures de 0,2% par rapport à la même période de l'année précédente. La tendance est stable.

### Transferts temporaires: bilan

Plus de 420 producteurs ont annoncé des quantités non coulées au-delà du décompte roulant jusqu'au délai du 15 novembre pour un volume d'environ 8 millions de kilos de lait. Plus du 60% de la quantité a été annoncée avant le 15 septembre déjà. Environ 300 producteurs ont de-

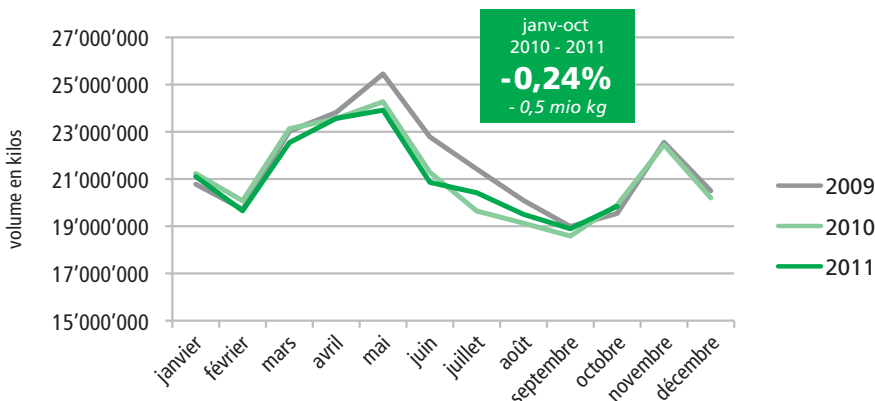
mandé, de leur côté, de pouvoir bénéficier d'une quantité temporaire, représentant une bonne part des volumes disponibles. La pression exercée par la situation très difficile du lait de centrale a incité de nombreux producteurs à chercher des alternatives d'ici la fin de l'année 2011: certains ont décidé de vouer leur domaine à d'autres productions que le lait, d'autres ont choisi de s'associer à un ou d'autres collègues en créant une communauté partielle d'exploitation (CPE).

### Contrat de communauté partielle d'exploitation: précisions

Prolait, dans son règlement de gestion des quantités, admet qu'un regroupement des quantités dans le cadre d'une CE ou CPE est possible moyennant la conclusion d'un contrat et la reconnaissance de la communauté par les instances cantonales. Il est admis qu'une répartition des tâches est possible: un des partenaires se charge de la production laitière, l'autre garde un nombre de bêtes (génisses, vaches taries) correspondant au nombre de vaches précédemment détenues (contrôle via les transferts BDTA). Après 6 ans de fonctionnement, le lait peut revenir à un seul des partenaires de la CPE pour autant qu'il ait obtenu l'accord de ses associés. Conclure un contrat CPE ne doit pas être pris à la légère; un contact avec le bureau de Prolait est vivement conseillé avant l'envoi du dossier au canton.

Daniel Geiser

### Quantités mensuelles de lait commercialisé – Région Prolait



## ASSEMBLÉES DE CERCLES

Tous les producteurs de Prolait sont invités à participer aux assemblées de cercle, pour s'informer et s'exprimer, au début de l'année 2012.

Cercle	Jour & date	Lieu, rendez-vous à 9h30
Avenches-Broye	mardi 17 janvier	Corcelles/Payerne, Auberge communale
Grandson	mercredi 18 janvier	L'Auberson, Grande salle
La Vue-des-Alpes	jeudi 19 janvier	La Sagne NE, Salle de gym
Morges	vendredi 20 janvier	La Chaux, Grande salle
Combremonts / Moudon	mardi 24 janvier	Chapelle s/Moudon, Grande salle
Lavaux	mercredi 25 janvier	Forel-Lavaux, Maison de Commune
Oron / Mézières	vendredi 27 janvier	Peney-le-Jorat, Grande salle
La Brévine	mardi 31 janvier	Sapel-Dessous, Salle de réception
Orbe	mercredi 1 <sup>er</sup> février	Montcherand, Grande salle
La Vallée	jeudi 2 février	Le Lieu, Hôtel de Ville
Gros-de-Vaud / Lausanne	vendredi 3 février	Froideville, Refuge du FC Froideville
Yverdon	mardi 7 février	Orzens, Grande salle
Payerne-Broye	jeudi 9 février	Cugy FR, Hôtel de l'Ange
Pays-d'Enhaut	vendredi 10 février	Rougemont, salle du Conseil communal

Chaque producteur recevra personnellement une invitation à l'assemblée de cercles de sa région. En cas d'empêchement, il est invité à participer à l'assemblée d'un autre cercle.

2012 sera une année d'élections: renouvellement du mandat des délégués, des présidents de cercle et du Conseil d'administration. MM. Benjamin Henchoz et Nicolas Henchoz quitteront le 4 avril 2012 leur fonction respective.

*Daniel Geiser*

## AGENDA PROLAI

**21 décembre 2012:**

Conseil d'administration

**du 17 janvier au 10 février 2012:**

Assemblées de cercles

**16 mars 2012:**

Assemblée des sociétés de fromagerie Prolait

**4 avril 2012:**

Assemblée des délégués Prolait

## VIE DES SOCIÉTÉS

Enfin! Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la **Société de fromagerie des Landes (Le Solliat)** a pu enfin reprendre possession de ses locaux après plus de 23 mois de procédures. L'ancien fromager a accepté de quitter les lieux permettant ainsi à la société d'envisager une réfection de la fromagerie. Ceci n'enlève pas le fait que les responsabilités financières des lots de fromages déclassés ou détruits doivent encore être définies.

Lors de sa dernière assemblée, la société a choisi d'engager dès 2012, comme acheteur de lait et fromager, M. Nicolas Hauser, qui est actuellement collaborateur à la fromagerie de Pampigny. En parallèle, une réflexion est en cours pour une optimisation de la valorisation du lait et du stockage de fromages de la Vallée de Joux.

*Daniel Geiser*

## TANK À LAIT MOBILE À DISPOSITION

Depuis un mois, Prolait dispose d'un tank mobile d'une capacité de 3'100 litres prêt à l'emploi (besoin d'une amenée d'eau + électricité 380V). Il peut être réservé auprès de M. Blaise Decrauzat (024 424 20 10). Le preneur se charge du transport. Le prix de location est de 15 francs par jour. A disposition des sociétés de laiterie et fromagerie, producteurs individuels ou organisateurs de manifestation.



## IMPRESSUM

### Rédaction

Prolait fédération laitière  
Route de Lausanne 23  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 424 20 10 / Fax 024 424 20 19  
Courriel: info@prolait.ch  
Internet: www.prolait.ch

### Mise en page

Denis Hauswirth

### Impression

AGRIDEA, Lausanne